Initiatives ministérielles

Au cours des dernières années, les administrateurs de la Société canadienne des postes ont fait du bon travail avec les différents syndicats des travailleurs postaux. Il va de soi que des divergences d'opinions et des problèmes surgissent au sein de n'importe quelle société. Dans ma propre collectivité, mon bon ami John Demarco me le rappelle sans cesse, et je continue de dénoncer le fait que le gouvernement du Canada ne fait réellement pas preuve de bonne foi dans sa façon de gérer le régime de pension de retraite des travailleurs postaux, parce qu'il se sert de ce fonds et ne donne pas aux participants ce à quoi ils ont droit.

Je vous concède que rien n'est parfait. Toutefois, je suis contre l'idée de privatiser une société qui contribue autant à assurer une présence fédérale. Je ne vous cache pas que cette question me préoccupe. Si nous continuons de placer cette société dans la situation d'un organisme presque totalement privatisé, je crains que les régions représentant des marchés importants n'obtiennent un traitement bien meilleur que celui qui sera réservé aux régions défavorisées du pays, c'est-à-dire aux régions qui comptent moins d'habitants et de services de soutien. Je crains que nous nous retrouvions avec un service postal à deux ou même à trois niveaux, alors que ce service est censé être le même pour tous au pays.

Les postes assuraient un service identique à toute la population canadienne, mais je pense que ce genre de modifications minent cette motion d'égalité. Par conséquent, je ne vois rien de bon dans ce projet de loi, si ce n'est son principe général. Autrement, celui-ci ne renferme aucune bonne mesure précise.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais commenter certaines observations faites par le député de Broadview—Greenwood.

Je lui sais gré de l'ouverture d'esprit et de l'honnêteté dont il fait preuve en nous faisant profiter de son expérience en tant que vice-président des relations publiques de Magna. Il est en mesure de dire si le gouvernement croit vraiment à la participation au capital social ou si c'est de la frime, un autre exercice de démantèlement, comme il l'a dit. Je soupçonne qu'il s'agit d'un tel exercice.

Je suis aussi reconnaissant au député d'avoir dit que c'est un service et que celui-ci doit être offert de la même manière et avec la même efficacité partout au Canada. Je suis né à Fosston, en Saskatchewan. On qualifiait cet endroit de petite ville insignifiante. Je m'en souviens. J'espère que les habitants de cette ville reçoivent le même genre de service postal que je reçois dans Parkdale—High Park aujourd'hui, mais j'en doute.

Mes électeurs s'opposent à ce que la Société canadienne des postes ait laissé tomber le mot «Canada» de son logo; maintenant, c'est simplement «Mail—Poste». Puisque le gouvernement refuse de nous dire pourquoi on a laissé tomber le mot «Canada», peut-être le député pourra-t-il faire appel à son expérience du monde des affaires et nous dire pourquoi il en est ainsi, parce que laisser tomber le mot «Canada» ne serait certainement pas avantageux du point de vue commercial. Soyons réalistes: le gouvernement privatisera la Société canadienne des postes comme il a privatisé bien d'autres sociétés, mais pourquoi a-t-il laissé tomber le mot «Canada»?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous donne 30 secondes pour répondre.

• (1700)

M. Mills: Les Canadiens se sentent souvent aliénés parce qu'ils ne se rendent pas compte des services que le gouvernement national leur offre.

Nous avons mis le logo avec le mot «Canada» sur tous les bureaux de poste partout au pays en 1980 pour montrer à toutes les régions que le gouvernement du Canada existe chez eux, qu'il est à leur service et qu'il espère qu'ils en sont fiers, tout comme le gouvernement est fier d'être parmi eux. Il s'agit de montrer le drapeau.

Monsieur le Président, accordez-moi 10 secondes de plus. C'est très important.

Nous l'avons fait en 1980 parce que nous étions au milieu d'une campagne référendaire. Nous avons pris les mesures voulues. Nous nous acheminons peut-être vers un autre référendum, et je pense que le gouvernement devrait repenser à sa décision, surtout en ce qui concerne la province de Québec.

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

[Traduction]

Le projet de loi S-9. Loi modifiant la Loi constituant l'Église évangélique pour le Nord-Ouest du Canada.

Conformément au paragraphe 135(2) du Règlement, le projet de loi est lu pour la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.